

Réf: Dossier 414029

Avis de constitution

SOCIETE « NOGOZIA VOLAILLES »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE BIS ANCIEN NAMOUE
APRES ECOTIS ET ECOLES LA PAGE BLANCHE, Lot 701,
Ilot 98

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/03/2025, et enregistrés au CEPICI le 28/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NOGOZIA VOLAILLES »

Objet : - VENTE DE MATERIEL ET NOURRITURE POUR VOLAILLE,
- GESTION ET CONSTRUCTION DE BATIMENTS AVICOLES,
- ELEVAGE DE VOLAILLES,
- FORMATION ET COACHING AVICOLES,
- IMPORT-EXPORT,

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE BIS ANCIEN NAMOUE
APRES ECOTIS ET ECOLES LA PAGE BLANCHE, Lot 701, Ilot 98

Dirigeant(s) Mme KONE NOGOZIA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-05809 du 23/06/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI